

Choisy le Roi, Le 1^{er} Juin 2017

PROCEDURE DE REAFFILIATION SAISON 2017/2018

Pour la présente saison, la procédure de réaffiliation est intégralement dématérialisée. Chaque GSA, dès le 1^{er} Juin 2017, peut se connecter à son espace club et procéder à sa réaffiliation selon la procédure suivante :

I – LE GSA – ETAPE 1

1 - Met à jour son formulaire de réaffiliation à partir de son espace, selon le principe suivant :

- > AFFILIATION TRONC COMMUN lui permettant de se voir délivrer des licences Volley Pour Tous, Competlib, Dirigeant et Encadrement ;
- > avec des possibilités optionnelles ou Cumulables comme suit :
 - Option : Compétition Volley-Ball Départemental
 - Option : Compétition Volley-Ball Régional
 - Option : Compétition Volley-Ball National
 - Option : Compétition Beach Volley Départemental
 - Option : Compétition Beach Volley Régional
 - Option : Compétition Beach Volley National
 - Option : Compétition Para Volley – Option Volley Sourd
 - Option : Compétition Para Volley – Option Volley Assis

A tout moment au cours de la saison, l'ajout d'option reste possible. Une fois la réaffiliation validée par la Ligue Régionale, aucune option ne pourra être retirée.

2 – Appose sa signature électronique en saisissant son code d'accès.

Aucune saisie de licence ne pourra être effectuée tant que la ligue régionale n'aura pas validé la réaffiliation.

Votre réaffiliation (Etape 1) devra être faite impérativement avant d'effectuer votre engagement dans les championnats.

II – LA LIGUE REGIONALE – ETAPE 2

- 1 – Vérifie la saisie informatique
- 2 – Indique le niveau de pratique de l'équipe senior
- 3 – Valide la réaffiliation

Attention, compte tenu de la date de l'Assemblée Générale de la FFVB qui aura lieu les 24 et 25 Juin prochains ainsi que celles de vos ligues régionales, la validation ligue régionale ne pourra être faite qu'à compter du 1^{er} Juillet 2017. Vous pourrez ensuite procéder à la 3^{ème} étape.

Cependant, vous pouvez imprimer vos formulaires de demandes de licences pré-imprimés pour les renouvellements de licences et imprimer vos formulaires vierges pour les mutations et les renouvellements afin de les remettre à vos licenciés dès à présent.

III – LE GSA – ETAPE 3

1 – Procède à la saisie des demandes de licences au moins du Président et du Trésorier de son GSA.

2 – Reporte leurs numéros de licences sur la fiche d'affiliation du club.

3 – Clôture son panier comportant sa réaffiliation et les licences des membres du bureau. Procède au règlement.

Aucune autre saisie de demande de licence ne pourra être faite tant que les demandes de licences des deux membres du Bureau ne seront pas saisies et que le panier comportant la réaffiliation et les licences des membres de son bureau n'aura été clôturé et réglé financièrement
